



V2R Sports

## Directive interne – Gestion et mise à jour du corpus documentaire

### 1. Objet

La présente directive définit la méthode de gestion, de révision et de mise à jour annuelle du corpus documentaire officiel de V2R Sports.

### 2. Principe général

Le corpus documentaire de V2R Sports constitue un ensemble cohérent de documents officiels. Il est maintenu à jour selon une procédure annuelle maîtrisée, garantissant la traçabilité et la sécurité institutionnelle.

### 3. Fréquence de révision

Le corpus est revu une fois par année par le comité, en principe entre la clôture de l'exercice et l'Assemblée générale, ou immédiatement après celle-ci.

### 4. Documents concernés

La revue annuelle porte sur l'ensemble des documents du corpus, notamment les statuts, règlements, directives, cahiers des charges, présentations institutionnelles et l'index général du corpus.

### 5. Procédure de révision

Pour chaque document, le comité décide s'il est inchangé, s'il nécessite une adaptation mineure ou une révision. Les décisions sont consignées dans le procès-verbal de la séance.

### 6. Versionnage et validation

Tout document modifié fait l'objet d'un contrôle formel, d'une validation par le comité et d'un versionnage clair. Une seule version officielle est en vigueur à tout moment.



## **7. Index général du corpus**

L'index général du corpus est mis à jour systématiquement à l'issue de la revue annuelle. Il constitue le document de référence maître.

## **8. Entrée en vigueur**

La présente directive entre en vigueur dès son adoption par le comité de V2R Sports. Elle peut être modifiée par décision du comité.